

compose des locataires et des propriétaires qui préfèrent remplir leurs obligations personnellement en ce qui concerne la protection des forêts. Leurs privilèges et obligations sont les mêmes que ceux des associations.

Le ministère a établi un certain nombre de pépinières afin de perpétuer le programme de la province en matière de forêts; la première a été organisée à Berthierville en 1908. Cette pépinière se compose de trois sections: une comprend des peuplements de diverses essences précieuses et d'âge mûr, une autre sert à des fins agricoles, et la dernière est consacrée aux expériences sylvicoles et à des plantations d'arbres de reboisement ou d'ornement. Les pépinières de Grandes-Piles et de Gaspé sont de date plus récente. D'autres pépinières ont été établies dans les comtés d'Abitibi-Est, Témiscamingue, Saguenay, Îles-de-la-Madeleine, Rimouski, Roberval, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Chicoutimi. Elles ont pour fonction de fournir des plants aux fins du reboisement des régions voisines. Des pépinières volantes, sous la surveillance d'ingénieurs du Bureau d'extension forestière et destinées surtout à la culture de plants de reboisement sur les domaines privés, sont situées à Pont-Rouge, Sherbrooke, Scott, St-Hyacinthe, Victoriaville et Mont-Joli. Les plants sont fournis gratuitement sur demande. Un programme énergique de reboisement est en voie de réalisation dans la province; son but ultime comporte la mise en terre de 10 millions de plants par année sur des terrains privés.

Le Bureau de sylviculture et de botanique, et le Laboratoire des produits forestiers, tous deux subventionnés par le ministère, s'occupent activement de recherches scientifiques sur les forêts. Le Bureau étudie la possibilité d'utiliser les haldes de déblais des mines d'or et d'amiante, effectue des essais de fertilité des sols dans les peuplements d'épinettes, classe les forêts selon le type de végétation; il étudie en outre la croissance et le rendement des peuplements dans les concessions forestières, au moyen de parcelles permanentes de recherche. Le Laboratoire des produits forestiers, situé à la station forestière de Duchesnay, s'intéresse aux progrès dans le champ de la transformation chimique du bois et à l'utilisation des produits dérivés du bois.

Ontario.—Le programme à long terme du ministère des Terres et Forêts de l'Ontario permet d'améliorer de plus en plus les services ainsi que les méthodes d'aménagement et de protection des forêts. Le programme vise à assurer un équilibre permanent entre la croissance et l'exploitation des forêts, c'est-à-dire à assurer un rendement continu et élevé de produits forestiers. L'amélioration de la lutte contre les incendies constitue un résultat immédiat réalisé par le programme. Même si, parce que la forêt est de plus en plus parcourue par les sportifs et les touristes, le nombre d'incendies a augmenté en 1957 (1,641 incendies contre une moyenne annuelle de 1,389 les dix années précédentes), l'étendue détruite s'est limitée à 46,500 acres contre une moyenne de 203,500 acres la décennie précédente, soit une baisse de 147 à 28 acres par incendie.

La majorité des incendies en forêt tiennent à la négligence (85 p. 100), mais la valeur des arbres détruits sur les terres de la Couronne en 1957 n'est estimée qu'à \$463,000 (\$2,870,000 en 1956); ce chiffre plutôt minime résulte sans doute des progrès de la lutte contre les incendies. Aux 300 tours d'observation s'ajoutent des patrouilles aériennes et des centaines de radiotéléphones assurent un excellent réseau de communication. Le transport par terre, par eau et par air permet la rapide concentration d'équipes de sapeurs-pompiers pourvus d'un équipement moderne créé en grande partie par le ministère même. Une innovation importante de l'année passée a été le lâchement d'eau à partir d'un avion au-dessus des incendies naissants.

On espère, grâce à une meilleure protection contre les incendies, les insectes et les maladies, tirer davantage profit de la reforestation de plus en plus accélérée. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1958, 9,500,000 sujets de pépinière ont été plantés sur les terres de la Couronne et 4,500,000 dans des régions administrées conjointement avec les municipalités et les autorités chargées de la conservation des forêts; en outre, 12,500,000 ont été fournis à des particuliers. L'expansion de cinq pépinières et l'implantation de huit nouvelles devraient donner 60 millions d'arbres d'ici à 1962 ou 1963.